

Communauté de Communes « Chassezac et Claysse dite Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu
Réunion conseil communautaire
Lundi 24 février 2014

Présents : BASTIDE Bérengère, BELLECULEE Bernard, BLANC Monique, BORIE Jean-François, BOUCHER René, BOULARD Roger, BRUYERE-ISNARD Thierry, CHAZALET Marcel, COSTE Hubert, ESCHALIER Cathy, FAUCUIT Georges, FAURE Philippe, FEROLE Jean, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-Manuel, GREGORIAN Gisèle, LACROIX Jean-Claude, LAGANIER Jean-Marie, LAPIERRE Andrée, LAPIERRE Marie-Jeanne, NOEL Daniel, PRADEILLES Max, REDON Pascal, ROCHE Bruno, VIGIER Bruno

Absents et excusés : LAVAL Yolande, FOURNIER Claudine, MARGOTTON Magalie, RIEU André, ROGIER Jean-Paul, ROUX Jean-Marie,

Pouvoirs : RIEU André a donné pouvoir à Max PRADEILLES, LAVAL Yolande a donné pouvoir à GARRIDO Jean Manuel, MARGOTTON Magalie a donné pouvoir à BRUYERE-ISNARD Thierry, ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à BORIE Jean-François, FOURNIER Claudine a donné pouvoir à FEROLE Jean pour les 12 premiers points ci-dessous à l'ordre du jour, ensuite FOURNIER Claudine a été présente et a ainsi pris part au vote,

Secrétaire de Séance : PIALET Michel.

Décisions prises selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2014
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.
2. Délibération pour approbation du règlement du conseil communautaire
Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil communautaire et du Bureau.
3. Délibération pour approbation du règlement de la collecte des ordures ménagères
Le Conseil Communautaire, approuve, par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le règlement d'Ordures Ménagères.
4. Délibération pour adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité, décide :
 - de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : **1^{er} janvier 2014 ; et autorise en conséquent M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS ;**
 - de verser au CNAS une cotisation égale à **0,86 % de la masse salariale, avec application d'un minimum et d'un maximum par agent salarié, fixés par délibération annuelle du conseil d'administration du CNAS (une cotisation provisoire est calculée en début d'année, et, en fin d'année, un reliquat est calculé après production du compte administratif N-1)**
 - de désigner **M. PIALET Michel, en qualité de délégué élu.**
5. Délibération pour approbation d'une convention relative à l'intervention de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI)
Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve la convention relative aux fonctions d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un A.C.F.I. avec le CdG07.
6. Délibération pour approbation d'une convention relative à la mise en œuvre d'un partenariat avec le Site de proximité sud Ardèche
Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve la convention relative à la mise en œuvre du partenariat entre avec le Site de proximité Sud Ardèche et la communauté de communes pour l'année 2014 et autorise Monsieur le Président à signer la convention.
7. Délibération pour adhérer au CNFPT

Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Président à signer la convention.

8. Délibération pour approbation d'une convention avec un médecin référent auprès du multi-accueil intercommunal "Les Poussins"

Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité, approuve la convention établie entre la communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes » et le Docteur, définissant les conditions d'intervention d'un médecin référent auprès du centre multi-accueil intercommunal « Les Poussins » situé à Les Vans, autorise le Président à signer la convention de partenariat.

9. Délibération pour adhérer à la charte de qualité du Conseil Général (multi-accueil et centre de loisirs)

Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité, approuve la Charte Qualité de l'Accueil du Jeune Enfant établie par différents acteurs de la petite enfance (Conseil Général de l'Ardèche, Caisse d'Allocations Familiales, Mutuelle Sociale Agricole, réseaux associatifs) ; autorise le Président à signer, en qualité de gestionnaire, la Charte Qualité de l'Accueil du Jeune Enfant qui engage le centre multi-accueil « Les Poussins » et le centre de loisirs « Les Ballardins » intercommunaux à en respecter les principes et à mettre en œuvre les moyens permettant à ces structures d'atteindre les objectifs définis.

10. Délibération pour approbation d'une convention portant sur la collecte des ordures ménagères avec la commune de Beaulieu

Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve cette convention par 29 voix POUR, 1 ABSTENTION, Monsieur le Maire de Beaulieu n'ayant pas participé au vote.

11. Délibération pour mettre en œuvre l'ensemble des opérations relatives aux conventions cadres N2000 B4 et B9

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'ensemble des opérations décrites dans les conventions cadres N°07-0019 et n°07-0020 ratifiées avec l'Etat, se substituant donc au SIDET pour assurer et financer l'animation des sites et pour reprendre à son compte les demandes de subventions et de paiements ainsi que les engagements y afférent et ce jusqu'au terme des conventions en date du 31 décembre 2014.

12. Délibération pour mettre en œuvre l'opération "Collège nature 2014"

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'opération « COLLEGE NATURE 2014 » et à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des politiques NATURA 2000 et ENS.

13. Délibération pour signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Office du Tourisme du Pays des Vans"

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du Tourisme du Pays des Vans » ; autorise le Président à inscrire au budget 2014 une subvention de 101 700 € liée à cette convention.

14. Délibération pour autoriser le Président à signer les conventions pour l'ouverture au public des sentiers de randonnée

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de passage permettant l'ouverture et la circulation piétonne, équestre ou cycliste non motorisée du public sur des chemins ou sentiers privés situés sur le territoire de la Communauté de communes et inscrits au Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), avec les propriétaires privés et les communes concernées, ainsi que le Département de l'Ardèche.

15. Délibération pour autoriser le Président à mettre en œuvre l'opération "Ecole verte 2014"

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'opération « ECOLE VERTE 2014 » et à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des politiques N2000 et ENS.

16. Délibération pour mettre en œuvre l'opération "Gestion des lieux d'accueil et sensibilisation du public 2014" sur le site N2000 et ENS

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'opération « GESTION DES LIEUX D'ACCUEILS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC 2014 » et à solliciter des financements auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des politiques NATURA 2000 et ENS.

17. Délibération pour financer les transports des écoles du territoire communautaire à l'espace Sportif et Culturel

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre la prise en charge des frais liés aux transports des élèves dans la limite de 10 séances par établissement pour l'année 2014, pour les écoles de Gravières, Les Assions, Montselgues, Banne, St Paul le Jeune, Berrias & Casteljou, St André de Cruzières ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

18. Délibération pour mettre en œuvre l'opération "Découverte de l'environnement" avec l'association REVIVRE

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'opération « DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT » avec le Centre de Loisirs « Revivre » et à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des politiques NATURA 2000 et ENS.

19. Délibération pour mettre en œuvre l'opération "Lettre N2000"

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président à mettre en œuvre l'opération « LETTRE NATURA 2000 COMMUNE » et à solliciter des financements auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre des politiques NATURA 2000 et ENS.

20. Délibération corrigeant le temps de travail d'un agent du centre de loisirs de Saint Paul Le Jeune

Le Conseil communautaire, et à l'unanimité, autorise le Président, suite à une erreur de transcription sur la délibération créant les emplois correspondant au transfert du personnel en date du 06 janvier 2014, à rectifier le temps de travail du poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe de 35h à 26h hebdomadaires.

21. Délibération pour renouveler un contrat d'accompagnement vers l'emploi pour un agent du multi-accueil

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le renouvellement de ce contrat du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015 ; autorise le Président à signer les conventions tripartites entre la collectivité employeur, l'employé, l'ETAT pour les aides financières ; s'engage sur le suivi de l'emploi (bilan, formations, acquisition d'une expérience professionnelle).

22. Délibération pour mettre en œuvre l'opération "Programme Local d'Habitat" et solliciter les subventions

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire un Plan Local de l'Habitat sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes,

DECIDE d'associer les personnes publiques et morales à la procédure du PLH de la Communauté de Communes et à cet effet, de fixer ainsi qu'il suit la composition du Comité de Pilotage/Comité technique :

- Département, Région, SYMPAM, bailleurs sociaux (Vivarais Habitat et ADIS), les Collecteurs 1% logements, CAF, MSA, membres de la commission Développement Economique et Aménagement du Territoire, Maires des 15 communes membres, DDT 07, ANAH, PACT 07, CAUE 07, Communauté de Communes Beaume Drobie, Communauté des Communes de Gorges de l'Ardèche, Maison de la saisonnalité, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

charge le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet afin qu'il définisse les modalités d'association des services de l'Etat à l'élaboration du PLH ; sollicite l'aide de l'Etat et celle de la Région dans le cadre du Contrat de Développement Durable de Rhône Alpes (CDDRA).

23. Délibération pour fixer les durées d'amortissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les durées telles que mentionnées dans le tableau envoyé avec la convocation.

24. Délibération pour attribution d'un fonds de concours à la commune de Malbosc concernant le projet de création d'un point multi-services

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours à hauteur de 28 000 € à la commune de Malbosc sous réserve de la réalisation du projet par 30 voix POUR, Monsieur le Maire de Malbosc n'ayant pas participé au vote.

25. Délibération fixant pour le SPANC les tarifs uniques pour tout le territoire

Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité, valide à l'unanimité des membres présents ou représentés ces nouveaux tarifs.

26. Délibération fixant pour le Centre de Loisirs de Saint Paul Le Jeune les tarifs

Le Conseil Communautaire, et à l'unanimité, décide d'établir de nouveaux tarifs pour le centre de loisirs intercommunal «Les Balladins» situé à St Paul le Jeune, à compter du 01/01/14.

- Orientations budgétaires

En matière d'investissement, poursuite des opérations en cours : voie douce, bâtiment ordures ménagères aux Avelas, la nouvelle pénétrante sur Les Vans, siège social, fonds de concours médiathèque.

Opérations nouvelles : -multi-accueil sur Berrias, lancement d'étude Tourisme, lancement étude Collecte Ordures Ménagères, PLH, OCM, prise en charge personnel médiathèque, mise en place des redevances spéciales, recrutement d'un animateur lien social/jeunesse.

- Informations sur la réalisation d'une "voie douce"

Présentation par Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry du dossier d'avancement de cette réalisation.